



المجلس الجهوي لعمادة الأطباء بالوسط

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DU CENTRE

RAPPORT MORAL - ANNÉES 2012 & 2013

Table des matières

INTRODUCTION	2
ACTIVITÉS ROUTINIÈRES DU CROM	3
COMMUNICATION ET VISIBILITÉ	3
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	4
AVIS DU CROM	4
LES JOURNÉES DU CROM	5
PARTICIPATION AU JOURNÉES DE LA SOR DE ANNABA	5
RÉUNIONS DE COORDINATION AVEC LE CNOM	5
DIVERS	6
- PARTICIPATION À DES ÉMISSIONS RADIO	6
- INVITATION AU PALAIS PRÉSIDENTIEL	6
- PARTICIPATION AUX WORKSHOPS SUR LA FMC/DPC	6
- PARTICIPATION À LA PRÉPARATION DU GUIDE DU DPC DU PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ	6
- PARTICIPATION AUX WORKSHOPS PRÉPARANT LA CRÉATION DE L'INSTANCE NATIONALE D'ACCREDITATION EN SANTÉ	7
- PARTICIPATION AUX ATELIERS AGENDA SANTÉ SOUSSE 2020	7

Introduction :

L'année 2012 a vu adoptée unanimement la dénomination "CROM du Centre", désignation logique et plus proche de la réalité, s'alignant sur celles des conseils régionaux des médecins dentistes et des pharmaciens, régis par des textes similaires.

Le programme d'action pour le mandat 2012-2013 s'est axé principalement sur le Développement Professionnel Continu, la restructuration de l'information et la participation à l'effort national de réflexion sur le système de santé en général et l'Ordre des médecins en particulier.

La participation de l'Ordre aux Conseils Scientifiques des Facultés de Médecine est ancienne mais demeure insuffisante et le CROM en endosse la responsabilité ; cette lacune devra être réparée avec les prochains bureaux.

Plusieurs problèmes liés à l'exercice de la médecine demeurent en attente de solution en raison de la lenteur extrême avec laquelle les décideurs examinent les propositions qui leur sont faites par les professionnels. Les exemples sont nombreux : compétences et spécialités non reconnues, exercice libéral des confrères en retraite, médecins et service militaire, problèmes de certains types d'exercice (médecins conseils de la CNAM, exercice conventionnel, urgences médicales dans le privé...) etc. et le CROM se trouve souvent démuné face à des confrères parfois en détresse.

Cette période a également enregistré un phénomène qui était anecdotique mais qui a acquis une dimension inquiétante : des médecins en grand nombre ont été agressés au cours de leur travail par des citoyens. Le CROM est intervenu auprès des autorités sanitaires afin de chercher des solutions urgentes en attendant une gestion à la base de ce phénomène.

Sur un autre plan, le problème chronique de la prescription non justifiée de psychotropes à des personnes qui en usent à des fins inavouées met le médecin prescripteur devant ses responsabilités déontologiques mais aussi pénales. La mise en place des ordonnances bleues par le Ministère de la santé est une procédure qui tente de juguler ce fléau ; toutefois, l'efficacité de cette mesure demandera du temps avant de pouvoir être évaluée.

Enfin, il est utile de rappeler que par les textes de loi, l'Ordre est appelé à désigner un représentant du secteur privé au sein des conseils d'administration de chaque CHU dont les médecins dépendent territorialement du CROM ; malheureusement, c'est plutôt par leur absentéisme récurrent que certains de ces représentants brillent, privant les deux secteurs de multiples occasions d'échanges et de collaboration.

Activités routinières du CROM

- **Réunions ordinaires** : les réunions du CROM se sont tenues de façon mensuelle et parfois plus fréquemment quand nécessaire. Les décisions étaient toutes prises après concertation.

- **Affaires juridiques** : ces deux années ont vu une recrudescence des plaintes engageant des confrères entre eux, ce qui dénote d'un grand problème de confraternité. Par ailleurs, de nombreuses affaires ont concerné la délivrance de certificats médicaux de complaisance, ce qui constitue une faute professionnelle grave.

Il est utile de rappeler que le CROM n'est habilité qu'à instruire les affaires et à les transférer avec avis motivé au Conseil National, seul détenteur du pouvoir disciplinaire.

- **Délivrance de documents divers**

- Attestations diverses : activité quasi quotidienne du CROM, la délivrance des attestations de tout genre est subordonnée à l'acquiescement du médecin de ses cotisations échues.
- Demandes de remplacement : ces deux dernières années, nous avons enregistré plusieurs incidents au niveau du remplacement ; en effet, certains confrères ne présentent leurs demandes que tardivement, parfois après la fin de la période de remplacement, ou bien oublient de mentionner leurs noms et leur statut de remplaçant sur les documents médicaux émis, ce qui entraîne parfois des situations litigieuses.
- Carnets à souche pour médicaments du tableau B : la demande en est restée faible, limitée aux confrères oncologues et quelques généralistes convaincus de la nécessité des médicaments du tableau B pour atténuer la douleur chez leurs patients.
- Carnets à souche bleus pour certains psychotropes : malgré les réserves qu'a l'ordre des médecins sur l'utilisation du nouveau carnet bleu pour la prescription de certains psychotropes, force était d'appliquer cette nouvelle disposition en attendant de trouver des solutions plus efficaces pour le problème de consommation/prescriptions abusives. Le problème chronique d'information des médecins a été naturellement enregistré malgré tous les efforts du CROM.

Communication et visibilité :

- La communication avec les confrères inscrits au CROM est une des priorités depuis la création de ce dernier. Un problème énorme de distribution du courrier postal est régulièrement enregistré, ce qui retentit négativement sur l'échange d'informations. La dernière décennie a vu l'essor de l'Internet et des NTIC en général. Le CROM s'est efforcé de mettre à jour les adresses électroniques des confrères inscrits mais nombreuses demeurent les informations manquantes, les adresses non valides ou fausses.

- Le CROM s'est aussi doté d'un site Internet (<http://www.ordremedecins-centre.org.tn/>) qui vient juste d'être officiellement lancé 26 décembre 2013. Nous y avons prévu des modules personnels (rectification des données, marquage sur Google earth, annonces etc.) ainsi que mis à la disposition de tout visiteur les travaux et propositions des différentes journées de réflexion du CROM ainsi que ses rapports moraux et financiers. La participation des confrères à son amélioration, par leurs remarques, leurs propositions, est vivement souhaitée.

Ce site s'adresse également au citoyen qui a droit à l'information et qui, en définitive, est le principal centre d'intérêt du CROM.

- Une page Facebook (www.facebook.com/CROMCentre) a également été créée.

Développement Professionnel Continu

Le DPC, cheval de bataille du CROM depuis plusieurs années, et dans la continuité de l'action des bureaux précédents, a pris un tournant majeur par sa mise en application expérimentale. En effet, et en collaboration avec les deux facultés de Médecine, l'examen des activités de DPC proposées par des prestataires privés ou autres (syndicats, sociétés savantes) a commencé à être mis en place en vue d'accréditation selon les normes établies par le Bureau de DPC.

En attendant que l'INASanté soit enfin prête pour le gérer, le Bureau de DPC du CROM du Centre continuera cette expérience en l'évaluant et l'améliorant continuellement ; comme il sera précisé plus loin, l'INASanté suit cette expérience de très près et la collaboration à ce niveau est très étroite.

Après cette première étape qui a débuté à la fin de l'année 2012, une deuxième phase suivra dès le début de l'année 2014 et aura pour objectif de concrétiser l'application par l'Ordre des Médecins de l'article 14 du Code de Déontologie Médicale qui instaure l'obligation de l'entretien et du perfectionnement de leurs connaissances ; elle consistera à prendre l'avis des sociétés savantes des différentes disciplines médicales sur les critères de validation du DPC les plus adaptés à chacune, notamment en matière de nombre annuel d'unités de DPC à valider et de types d'activités. Ces critères serviront de base à l'Ordre des Médecins pour juger du suivi ou non par le médecin de son DPC, selon la discipline exercée.

Avis du CROM

L'Ordre National a demandé les avis des différents CROM **au début de l'année 2012** sur certains sujets touchant la profession. Les propositions du CROM étaient comme suit :

- **Projets de la Constitution** : le CROM estime que s'il est indéniable que les médecins tunisiens aient le devoir d'exprimer leurs avis et participent à la rédaction de notre future constitution, l'Ordre, en tant qu'institution, a le devoir de proposer et de peser de tout son poids pour la rédaction d'un nouveau code de déontologie médicale et d'une nouvelle loi sur l'exercice de la médecine, révisant notamment la composition, le nombre et les prérogatives des différentes instances ordinales.
- **Facultés de Médecine à l'intérieur du pays** : le CROM propose plutôt de créer des pôles de santé avec des Centres Hospitalo-Universitaires dans ces régions et qui seront liés chacun à une faculté. Ces centres seront des antennes pour ces facultés et auront la charge de la formation des médecins spécialistes : il y aura ainsi de façon quasi continue des médecins spécialistes dans ces régions en plus de toute la dynamique sociale et économique qui en découlera.

- **Le Dossier Médical Informatisé** : Il est indispensable que l'Ordre soit associé à l'élaboration des textes, surtout en matière de secret médical, d'accès aux informations et aussi de discuter l'inégalité des régions en équipement, surtout au vu de la nécessité de mettre en place un réseau national accessible aux acteurs de la santé (publics, privés) permettant l'échange des informations en temps réel.

Les Journées du CROM

Les journées annuelles du CROM demeurent une occasion régulière et récurrente pour échanger les points de vue sur des sujets touchant à la déontologie et à l'éthique.

- **IXe Journée** : La neuvième journée du CROM s'est déroulée le 8 décembre 2012 sous le signe du **vingtenaire** et a vu la participation du Ministre de la Santé à son lancement. Elle a été l'occasion de rencontres et d'échanges et de retrouvailles entre les anciens conseillers ordinaires. Des présentations (consultables sur le site) sur la vision de l'Ordre dans le futur ont été faites par les anciens et les nouveaux. Un livret commémoratif, également téléchargeable sur le site du CROM, a été édité pour l'occasion.
- **Xe Journée** : La dixième journée s'est déroulée à Kairouan le 14 décembre 2013 et concernait deux thèmes proches : la rédaction des documents médicaux et la responsabilité médicale. Les présentations sont disponibles sur le site. Les présentations sont disponibles sur le site. Un important document sur la rédaction des documents médicaux a également été édité à l'occasion et est mis à la disposition de tous les confrères..

Participation aux journées de la SOR de Annaba

Les relations du CROM avec son homologue Bônois avec lequel il est jumelé ne cessent de se resserrer et tout comme nos confrères algériens participent chaque année aux journées du CROM du Centre, les conseillers de ce dernier ne se privent pas du plaisir de se joindre à la corporation médicale de Annaba lors de leurs manifestations ordinaires; Ainsi, durant ce mandat, le CROM a participé par des présentations à chaque journée :

- **25 Avril 2012** : Dr Farhat Guetat : "L'exercice illégal de la médecine"
- **6 Juin 2013** : Dr Foued Bouzaouache : "La médecine Carcérale en Tunisie"

Réunions de coordination avec le CNOM :

Le CROM a participé à 3 réunions de coordination avec les différents CROM et le CNOM, réunions qui sont prévues par les textes de loi afin de harmoniser les activités de l'Ordre :

- 21 et 22 avril 2012
- 17 et 18 novembre 2012
- 26 et 27 novembre 2013

Divers :

- Participation à des émissions radio :

Sur Radio Monastir (23 mai 2012 et 24 décembre 2013) et Jawhara FM (6 décembre 2013) à propos de l'exercice médical en général. Les principaux messages émis lors de ces émissions étaient :

- L'Ordre ne défend pas les médecins mais la profession et l'éthique médicale ;
- Il faut faire la différence entre faute, erreur, faute technique, aléa thérapeutique, notion de risque etc.
- Dans tous les cas où un citoyen est lésé (dommage corporel ou autre) et quelle qu'en soit la cause (aléa prévisible, faute avérée etc.), il a le droit de réclamer dédommagement ;
- Seule l'expertise médicale peut juger de la présence ou l'absence de faute et seuls des médecins peuvent être experts dans tout ce qui est médical.
- En portant plainte devant l'Ordre, le citoyen ne doit pas s'attendre à un dédommagement ; le médecin devra seulement répondre de ses actes devant ses confrères. Pour obtenir un dédommagement, le citoyen devra porter plainte devant les tribunaux.
- Il est fortement conseillé aux confrères médecins de souscrire à une assurance responsabilité civile.

- Invitation au palais présidentiel :

Les conseillers ordinaires (CNOM et CROMs) ont été invités par Monsieur le Président de la République à participer à une série de conférences sur le thème "**Santé et Démocratie**" assurée par les Docteurs Virginie Lahaie de Fontaine, Bernard El Ghazzi et Antoine Lazarus le samedi 12 mai 2012 au palais présidentiel de Carthage.

- Participation aux workshops sur la FMC/DPC :

Le SG du CROM a participé aux travaux des ateliers sur la FMC du professionnel de santé en 2012 et 2013 qui ont balisé l'établissement prochain d'un système de Développement Professionnel Continu pour tous les professionnels de la santé.

- Participation à la préparation du guide du DPC du professionnel de la santé :

L'Instance Nationale d'Accréditation en Santé s'est inspirée de l'expérience de CROM du Centre en matière de DPC pour l'élaboration collaborative d'un manuel présentant et expliquant le Développement Professionnel Continu. Ce manuel/guide est en cours de finalisation.

- Participation aux workshops préparant la création de l'Instance Nationale d'Accréditation en Santé :

Le Secrétaire Général du CROM a été invité à participer aux différents workshops qui ont précédé la création de l'Instance Nationale d'Accréditation en Santé et notamment l'atelier de restitution des travaux de l'assistance technique le 4 juillet 2012, présentée par Pr Ali Mtiraoui et Dr Wakim Roy, consultants de l'Union Européenne.

- Participation aux ateliers Agenda Santé Sousse 2020 :

Le CROM a participé en tant que consultant aux travaux des différents ateliers organisés par la Direction Régionale de la Santé de Sousse sur le thème Agenda Santé Sousse 2020 ; le cinquième atelier concernant le secteur privé a été co-organisé avec les Conseils Régionaux des Médecins Dentistes et des Pharmaciens ainsi que la chambre syndicale des cliniques et le STML et s'est déroulé en juin 2013. Des recommandations ainsi que des feuilles de route ont été établies afin de faire réussir ce projet pilote dans la région de Sousse.

Récapitulation des activités au niveau du CROM du Centre Années 2012 et 2013

2012

OUVERTURES	121
FERMETURES	38
TRANSFERTS DE CABINETS	15
CONVENTIONS	276
PLAINTES <ul style="list-style-type: none">• Citoyen vs médecin : 30• Médecin vs médecin : 27• Auto-saisissement : 5• Autres : 5	67
CARNETS A SOUCHE (Tableau B)	28

2013

OUVERTURES	113
FERMETURES	28
TRANSFERTS DE CABINETS	9
CONVENTIONS	258
PLAINTES <ul style="list-style-type: none">• Citoyen vs médecin : 20• Médecin vs médecin : 8• Auto-saisissement : 6• Autres : 14	48
CARNETS A SOUCHE (Tableau B)	35
CARNETS BLEUS	153